

APPEL À PROJETS 2021-2022
Création d'un spectacle jeune public



Préambule

Conformément à la charte qui guide son action, le Festival « Il Était une Fois... les Vacances, les voyages de ceux qui restent ! » se veut au service des compagnies investissant le champ du spectacle jeune public.

À ce titre, il s'engage à être coproducteur d'au moins une création sur chacune de ses éditions, à compter de 2021.

Pour ce faire, le Festival souhaite passer par une procédure d'appel à projets s'adressant aux artistes et compagnies implantés et référencés à La Réunion, pouvant intégrer un ou des artistes venant de l'extérieur.

Le Festival « IEUFLV » fonctionne selon le principe d'une Collégiale, sans entité juridique propre ; dans la pratique elle délèguera un référent pour le suivi de cet appel à projets.

La Collégiale est à ce jour constituée de :

- La Salle Guy-Alphonsine/Saint-André
- La Salle Georges-Brassens/Les Avirons
- Les Bambous/Saint-Benoît
- Le Centre Dramatique National de l'Océan Indien/Saint-Denis
- L'Alambic/Trois Bassins
- Le Café et Lambrequin/L'Entre-Deux
- Le Théâtre des Sables/L'Etang-Salé
- L'Auditorium Harry Payet/Saint-Joseph
- La Caisse des Ecoles de Sainte Suzanne.

Il appartient à la Collégiale de répondre aux besoins du projet de création selon une mutualisation des possibilités administratives, techniques et financières.

Dans un but de rassemblement des actions en faveur du Jeune Public, de partage de regards en matière d'exigence artistique et d'accompagnement professionnel :

- L'Etat (Ministère de la Culture) dans le cadre du dispositif "Vacances Apprenantes" initié en 2020
- La plateforme jeune public Zévi

se proposent d'être co-financeurs du projet qui sera retenu.

Critères de recevabilité du projet

Le projet répond à un désir d'artiste(s) et doit respecter l'esprit de la charte du Festival.

Critères retenus :

- Un spectacle à l'attention du jeune public ou du très jeune public (de 6 mois à 12 ans)
- Une forme totalement ouverte et s'appuyant sur une ou plusieurs disciplines artistiques (théâtre, danse, musique, marionnette, ciné-concert, cirque...)
- Un projet porté par un ou plusieurs artistes, en compagnie ou non
- Un projet techniquement adaptable (son, lumière, multimédia, scénographie...) à l'ensemble des plateaux des salles et des lieux d'accueil du Festival (espaces intérieurs et extérieurs, salles de classe, préaux, salles de spectacles...).
- Un projet prenant en considération l'univers artistique défendu par la charte du festival mais n'excluant pas des propos relevant de faits de société.

Dossier de candidature

Les artistes et compagnies désirant répondre à l'appel à projets doivent déposer un dossier de candidature sur l'adresse électronique du Festival iletaitunefoislesvacances@gmail.com jusqu'au **31 août 2021** pour l'édition 2022.

Le dossier comprend :

Un volet artistique

- **le titre** - provisoire ou définitif - de l'œuvre
- **une note d'intention**, aussi détaillée que possible
- **un dossier de présentation du projet** (domaine, thème, éventuels textes/auteurs, public attendu, distribution envisagée, durée estimée...)
- une indication sur l'obtention en amont des **droits d'auteurs**, s'il y en a
- **une note de présentation de la compagnie, son parcours, son rapport au jeune public et les propositions d'actions culturelles autour du spectacle**

Un volet production

- **la licence d'entrepreneur de spectacles** ou tout document légal permettant la rémunération des artistes
- **un calendrier prévisionnel** de fabrication du spectacle, stipulant les différentes étapes de résidence et la sortie de création en juillet 2022 (chez l'un des coproducteurs, en ouverture du Festival)
- **les éléments et spécificités techniques**
- **le budget prévisionnel** de la création (précisant notamment le coût de cession)

Tout dossier incomplet ou reçu après la date limite du dépôt ne sera pas pris en considération.

Modalités de soutien au projet

Le projet retenu pour l'édition 2022 bénéficie d'apports en coproduction de différentes structures de IEUFLV, de l'État (Ministère de la Culture) et de la plateforme jeune public Zévi.

Ces apports seront :

- d'ordre financier : numéraire (d'un minimum global de 10 000€), en nature (mise à disposition de lieux)
- d'ordre technique (mise à disposition de personnel et matériel)
- et en cas de nécessité, administratif et artistique (conseil et regard extérieur).

Le projet retenu pour l'édition 2022 bénéficie a minima de dix représentations dans le cadre du Festival.

La Collégiale IEUFLV s'engage à organiser la tournée de l'œuvre au sein du Festival, dès réception des éléments techniques, de logistique et de communication.

L'oeuvre demeure la propriété de la compagnie ou de l'artiste qui l'a créée, qui en dispose à sa guise pour la diffuser, en dehors de la période « d'exclusivité » réservée à IEUFLV et définie en amont.

L'artiste s'engage à faire état des mentions obligatoires sur tout dossier et support de communication.

Calendrier

Etape 1 - Clôture des candidatures le 31 août 2021

Etape 2 - Sélection du projet en réunion de la Collégiale IEUFLV mi-septembre 2021

La plateforme Zévi y mandatera un représentant du CA collégial

La collégiale désignera le référent de suivi

Etape 3 - Arrêt définitif d'un calendrier de la création fin octobre 2021

Etape 4 - Mise en place de toutes les conventions de coproductions, entre l'équipe artistique et les différentes structures coproductrices mi-décembre 2021

Etape 5 - Versement des soutiens financiers selon un calendrier à définir, prenant en compte les modalités de paiements inhérentes aux statuts des différents structures IEUFLV.

Information / dépôt de candidature :
iletaitunefoislesvacances@gmail.com